

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° D2026_033 – ADMINISTRATION GENERALE
Avenant à la convention Petites Villes de Demain (PVD)

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

La convention Petites Villes de Demain (PVD) valait opération de revitalisation des territoires pour des opérations dans les communes de Saint Jeoire et Viuz-en-Sallaz. Certaines opérations étant en cours de finalisation, il convient de proroger le délai initial qui fixait le terme au 22/12/2025. L'avenant présenté prolonge le terme au 31/12/2026.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la prolongation du terme de la convention au 31/12/2026
- MANDATE Monsieur le Maire à signer l'avenant
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron



La secrétaire de séance

Josette Labaye

Certifié conforme
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD